

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

**Description:**

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Nadine Potvin

<https://www.cadre21.org/membres/658cc96a7e32b3397a0e18ed>

Date d'obtention : 2020-10-14 20:19:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important de rencontrer tous les jeunes impliqués et de faire passer le questionnaire fourni dans la formation afin de demeurer neutre dans la situation. Il faut aviser rapidement la direction de l'établissement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Prendre le temps d'évaluer la situation. Ne pas agir trop vite pour éviter de prendre des décisions trop émotives et qui ne sont pas impartiales.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Toujours m'assurer de faire compléter le questionnaire. Démontrer une attitude de bienveillance à l'égard de chaque jeune impliqué.